

Mise en place du réseau des secrétaires généraux de mairie

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 26 novembre deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 novembre 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. REMEDI Bernard, M. TAHOSES Antoine, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PORTEIX Yves,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme PUJOL Danielle (*Perpignan*) suppléante de M. DUSSAUBAT François, M. RALLO François (*PMM*)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*)

Représentés ayant donné pouvoir

M. PAILLES Roger à M. GARRABÉ Robert

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. PORTEIX Yves

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. OLIVE Robert

Mme ROLLAND Martine à M. GOT Alain

M. PLA Raymond à M. NIFOSI Christian

M. SOLE Jean-Michel à M. TAHOSES Antoine

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Mme DEVEAUX Anne-Sophie, Conseillère aux décideurs locaux.

Accuse de réception en préfecture
066-286600267-20241128-DE-291-26112024-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

DELIBERATION N°291 _DE 26112024

Conseil d'Administration du 26 novembre 2024

Le Conseil d'administration,

- Vu** le Code Général de la Fonction publique (*CGFP*) et notamment son article L452-38,
Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
Vu le rapport n°1779 de l'Assemblée nationale (*16^e législature*),
Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que les secrétaires de mairie exercent leurs fonctions dans une grande autonomie et un relatif isolement, et que la mise en place d'un réseau professionnel est à ce titre d'autant plus nécessaire,

Considérant que les centres de gestions, du fait de leur nature « d'établissement support » pour les communes, ont été reconnus comme les acteurs les plus adéquats pour permettre la mise en place de ce réseau et son animation,

Considérant que le Centre de Gestion, du fait de ses nombreux partenariats institutionnels, peut permettre aux secrétaires généraux de mairie de bénéficier d'une information actualisée sur les différents domaines relevant de leurs activités,

Considérant qu'au vu de ce qui précède, il convient d'habiliter le Président à signer tout document visant à établir des conventions avec des partenaires locaux en vue de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Prendre** acte de la mise en place du réseau des secrétaires généraux de mairie et des actions envisagées comprenant notamment :
 - L'organisation de réunions d'information à leur intention,
 - La tenue de conférences thématiques,
 - L'élaboration d'un annuaire dédié aux secrétaires généraux de mairie.

Article 2 :

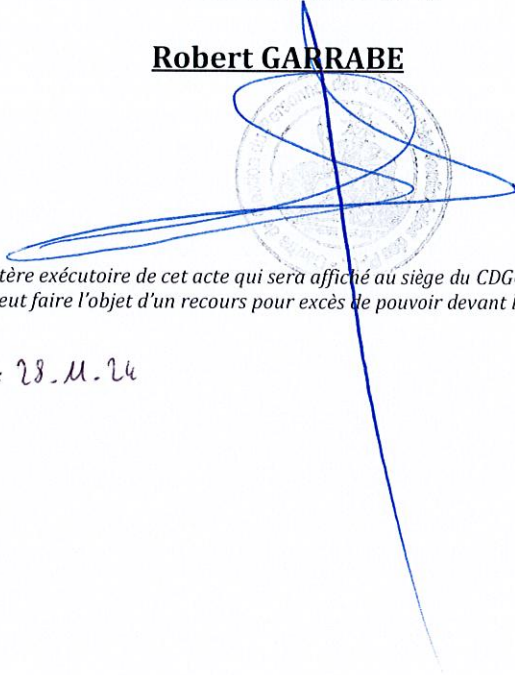
- **Habiliter** le président du Centre de Gestion à signer tout document visant à établir des conventions avec des partenaires locaux en vue de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président du CDG66,

Robert GARRABE



Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le : 28.11.24